



DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALANGE

Nombre de membres		
Afférents CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	9

SEANCE ORDINAIRE DU 19 mai 2026

L'an deux mil vingt six, le dix neuf mai à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur GUIBELIN Hervé, Maire.

Délibération – 029-2026 -

Présents : Hervé GUIBELIN, Stéphanie BLANCHON GRENOT, Mathias GIRARDIN, Elfi BARBARIN, David CHECHILLOT, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Date de convocation

12 mai 2026

Absents excusés : Ludovic BARSSEUR qui donne pouvoir à Emile PARROT, Vanessa COURDEROT qui donne pouvoir à Elfi BARBARIN, Pascal COURDEROT

Date de l'affichage

22 mai 2026

Absent :

Secrétaire de séance : Antoine PRIEUR-DREVON

Etat des décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire

Conformément à la délibération 011-2026, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Municipal des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

Devis : remplacement photocopieur

Entreprise : ISIREPRO

Montant : 28 € HT par mois de location,

0.004 € HT la copie Noir et Blanc et 0.04 € HT la copie Couleur

Devis complémentaire : cartographie cimetière et numérisation emplacements sépultures

Entreprise : JURA DRONE

Montant : 175 € HT

Devis vérification aire de jeux

Entreprise : SOCOTEC

Montant : 275 € HT pour la vérification de mise en service et 154 € HT pour les contrôles annuels.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 22/05/2026

ID : 039-213903081-20260519-2026_D029-DE



Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions du Maire dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus

Le/La secrétaire,
Antoine PRIEUR-DREVON

Le Maire,
Hervé GUIBELIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Antoine Prieur-Drevon'.

